



**Rapport d'Orientation  
Budgétaire  
VILLE  
Année 2021**

La loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant sur la nouvelle organisation de la République (loi NOTRE) a modifié les articles L2312-1 et L2313-1 du CGCT dans le but d'améliorer la transparence au sein de l'assemblée délibérante, l'information des administrés et la responsabilité financière des collectivités territoriales de plus de 3500 habitants.

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) en conseil municipal doit s'effectuer dans les deux mois précédant le vote du budget et il s'accompagne de la production d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Ce rapport est présenté par le maire au conseil municipal.

Le débat d'orientation budgétaire permet de présenter à l'assemblée délibérante le contexte économique national et local, les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'informer sur la situation financière de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence de ce présent rapport.

Je vous propose d'organiser notre Débat d'Orientation Budgétaire comme suit :

- A- L'environnement général
- B- La rétrospective des finances communales
- C- Le budget annexe Location Immeuble Nu
- D- Les orientations pour l'année 2020

La Municipalité continuera ses actions autour des axes prioritaires de notre projet de mandat : l'éducation et la jeunesse, l'environnement et le cadre de vie, la sécurité et la tranquillité publique.

L'équipe municipale en place s'engage, une nouvelle fois, à ne pas augmenter les taux communaux d'imposition et à mettre en œuvre, comme les années précédentes, une politique d'investissement très volontariste tout en maîtrisant le recours à l'emprunt.

## **A) L'ENVIRONNEMENT GENERAL**

### **1) Le produit intérieur brut**

Le Produit Intérieur Brut (PIB) est un indicateur important puisqu'il mesure les richesses produites dans le pays. Une croissance atone a un impact sur les rentrées fiscales, mais aussi sur l'emploi et donc, limite les capacités d'interventions de l'Etat en particulier vers les collectivités locales.

La crise sanitaire connue en 2020 a impacté fortement le PIB qui enregistre une baisse de 10% et un rebond est attendu pour 2021 de 8%.

Au niveau européen, les économistes de la BCE s'attendent à une baisse similaire de 8,7% et un rebond cependant plus faible de 5%.

### **2) L'inflation**

Pour 2021, les analystes prévoient une croissance de 6% pour la zone euro, dont 6% pour la France et 4,9% pour l'Allemagne. Les Etats-Unis seraient à 4% et la Chine pourrait afficher une croissance de 8,2%.

La difficulté réside dans l'absence d'inflation alors que la dette explose du fait des engagements des Etats pour contenir les effets sociaux de la crise.

Après 0,3% en 2020, l'inflation serait de 1% en 2021 dans la zone euro. C'est loin de l'objectif de la Banque centrale européenne (BCE), qui souhaite un taux « inférieur mais proche de 2%. »

Il est à noter que cette absence d'inflation est générale puisque les Etats-Unis pourraient se contenter de 1,5% (0,7% en 2020) et la Chine serait à 2% (2,5% en 2020).

C'est une évolution structurelle : la mondialisation et les évolutions technologiques compriment les prix.

Les efforts de certains pays pour « relocaliser » certaines activités pourraient-ils favoriser un léger retour de l'inflation ? On peut l'espérer. Dans l'immédiat, on notera que les entreprises technologiques, qui ne connaissent pas de frontières, ont permis aux indices boursiers de rebondir.

### 3) Le déficit budgétaire

Le poids de la dépense publique augmente en 2020 à la fois sous l'effet de la récession économique affectant le PIB mais également par les mesures d'urgence mises en œuvre.

Ainsi, le déficit budgétaire encore maintenu sous les seuils du pacte de stabilité les années précédentes passe de -3% en 2019 à -10%.

L'année 2021 devrait quant à elle, selon les estimations du Projet de Loi de Finances, connaître une amélioration du fait d'une conjoncture plus favorable.

Bien évidemment, il va de soi qu'il s'agit de projections et que les incertitudes sur l'atteinte de ces objectifs restent fortes dans un contexte sanitaire et économique particulièrement mouvant.

### 4) Les collectivités territoriales

Le projet de loi de finances 2021 est un budget de relance avec d'une part, la concrétisation de la baisse de 10 milliards d'euros des impôts pour les entreprises à compter de 2021 (20 milliards d'euros sur deux ans) et d'autre part la confirmation des engagements déjà pris en matière de baisse des impôts des français.

Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages au niveau national est active depuis 2018.

Pour ceux restants assujettis, l'exonération se fera de manière progressive entre 2021 et 2023 de la manière suivante :

Exonération de 30 % en 2021

Exonération de 65 % en 2022

Exonération de 100 % en 2023

Pour Caudebec-lès-Elbeuf, 90,26% des ménages seront déjà exonérés et seuls 436 foyers seront encore assujettis entre 2021 et 2023.

Pour les communes, cette suppression est intégralement compensée par l'Etat par le biais du transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront stables en 2021 par rapport à 2020.

En effet, l'État maintiendra son soutien à l'investissement local (DSIL) dont la dotation sera augmentée d'un milliard d'euros supplémentaire.

De plus, la DGF des communes restera équivalente et sera répartie en fonction de la dynamique de population et de richesse. La dotation de solidarité urbaine (DSU) ainsi que la dotation de solidarité rurale (DSR) resteraient chacune à 90 millions d'euros, comme l'année dernière.

## 5) La Métropole Rouen Normandie.

Depuis 2015, la Métropole est bénéficiaire du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Une partie de ce fonds est réattribuée aux Communes membres. La partie reversée à la ville s'élevait à 170 000 € en 2020 et reste inchangée pour 2021. L'Attribution de Compensation restera stable.

La Ville bénéficiera à nouveau du Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC) mis en place en 2016 pour soutenir les investissements des Communes membres.

## **B) LA RETROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES**

L'analyse rétrospective constitue un préalable indispensable afin de déterminer la santé financière de la Ville avant de se projeter sur les marges de manœuvre offertes.

### Evolution des soldes intermédiaires de gestion de 2014 à 2019

EVOLUTION SOLDES INTERMEDIAIRES (hors opérations d'ordre)

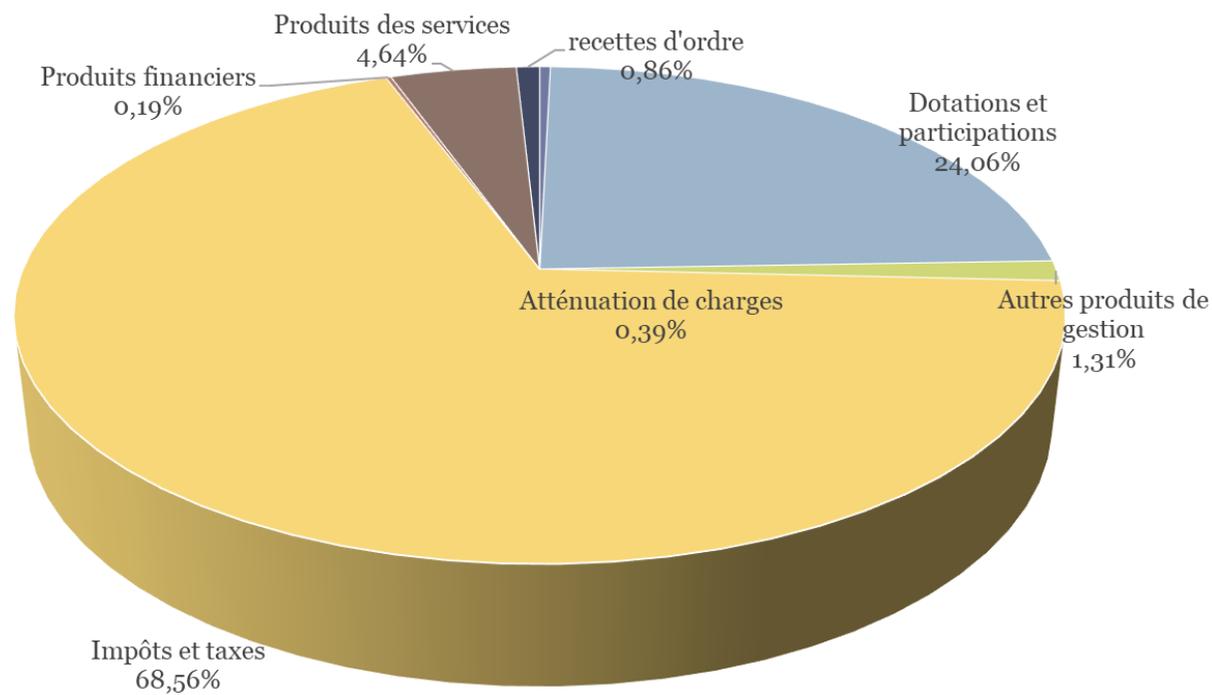
| En Milliers d'euros                       | CA 2014         | CA 2015          | CA 2016          | CA 2017         | CA 2018         | CA 2019         | Evolution moyenne 2014/2019 |
|---|-----------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------------------|
| Recettes de gestion<br>+ Taux d'évolution | 11 863<br>2,42% | 11 200<br>-5,59% | 11 036<br>-2,45% | 11 169<br>1,21% | 11 437<br>2,40% | 11 627<br>1,66% | <b>-1,99%</b>               |
| Dépenses de gestion<br>+ Taux d'évolution | 9 965<br>4,49%  | 9 554<br>-4,12%  | 9 311<br>-3,97%  | 9 712<br>4,31%  | 9 424<br>-2,97% | 9 959<br>5,67%  |                             |
| <b>Epargne de gestion</b>                 | <b>1 898</b>    | <b>1 646</b>     | <b>1 725</b>     | <b>1 457</b>    | <b>2 013</b>    | <b>1 668</b>    |                             |
| Charges financières                       | 437             | 416              | 393              | 374             | 366             | 349             |                             |
| Produit financier                         | 9               | 41               | 39               | 36              | 25              | 22              |                             |
| <b>Résultat financier</b>                 | <b>-428</b>     | <b>-375</b>      | <b>-354</b>      | <b>-338</b>     | <b>-341</b>     | <b>-327</b>     |                             |
| Charges exceptionnelles                   | 21              | 151              | 92               | 10              | 11              | 11              |                             |
| Produits exceptionnels                    | 51              | 76               | 24               | 28              | 26              | 92              |                             |
| <b>Résultat exceptionnel</b>              | <b>30</b>       | <b>-75</b>       | <b>-68</b>       | <b>18</b>       | <b>15</b>       | <b>81</b>       |                             |
| <b>Epargne brute (ou CAF brute)</b>       | <b>1 500</b>    | <b>1 196</b>     | <b>1 303</b>     | <b>1 137</b>    | <b>1 687</b>    | <b>1 422</b>    |                             |
| Remboursement du capital de la dette      | 1015            | 810              | 857              | 870             | 960             | 1018            |                             |
| <b>Epargne nette (ou CAF nette)</b>       | <b>485</b>      | <b>386</b>       | <b>446</b>       | <b>267</b>      | <b>727</b>      | <b>404</b>      |                             |

L'épargne de gestion reste en 2019 au niveau très intéressant de 1,7 M€ et nous permet d'avoir une politique d'investissement volontariste.

## Evolution des recettes entre 2014 et 2019



### Répartition des Recettes



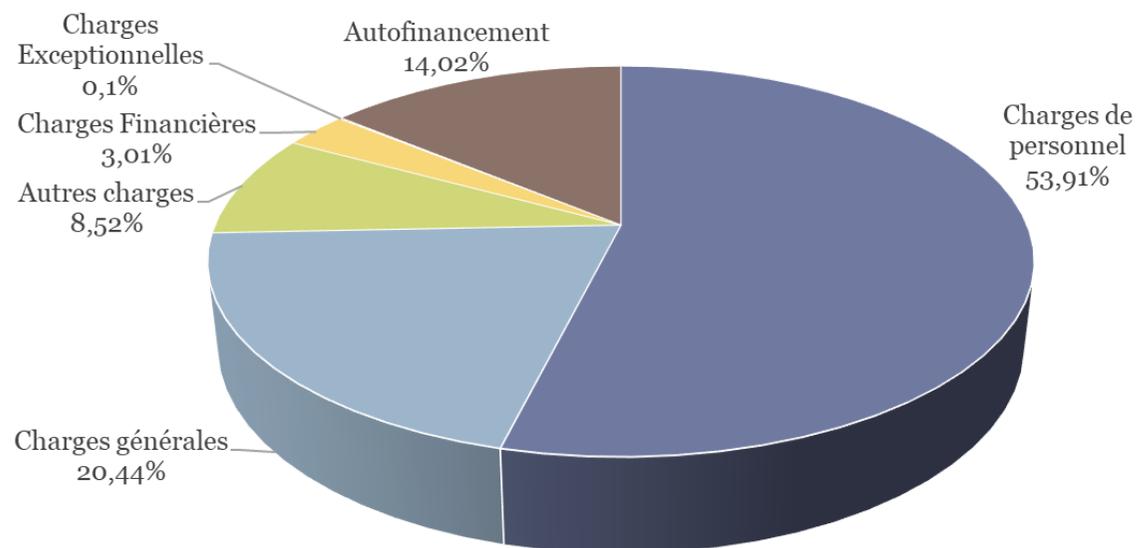
Les ressources sont principalement constituées du produit des impôts directs, des attributions de la Métropole et de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Après 2 ans d'augmentation, les recettes réelles restent quasiment stables (-0,37%) en 2019.

## Evolution des dépenses entre 2014 et 2019



### Répartition des Dépenses de Fonctionnement en 2019

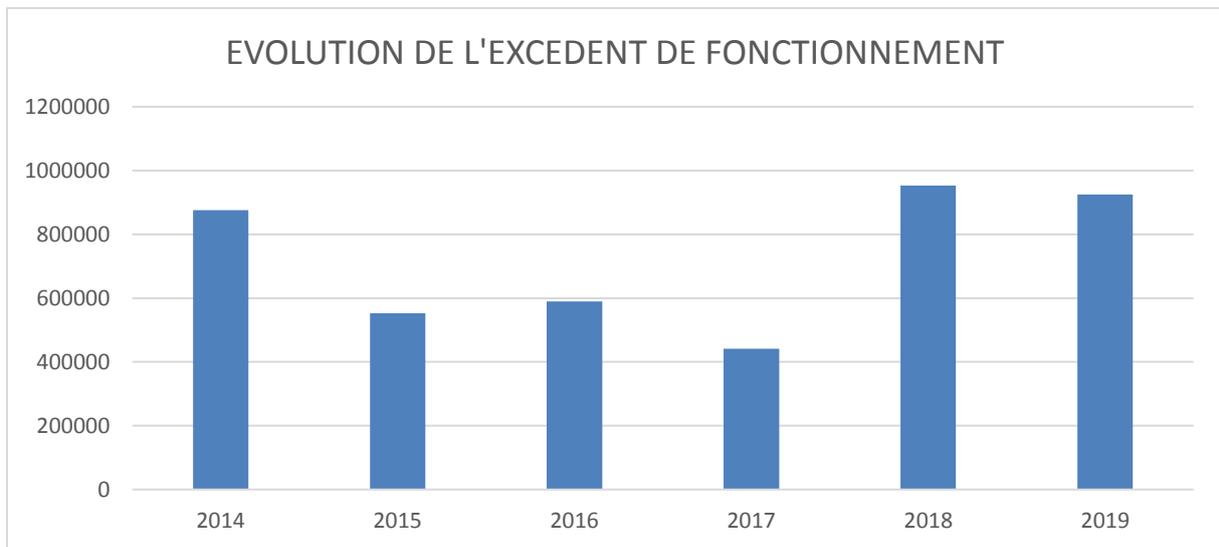


Sur l'année 2019, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 1,28%

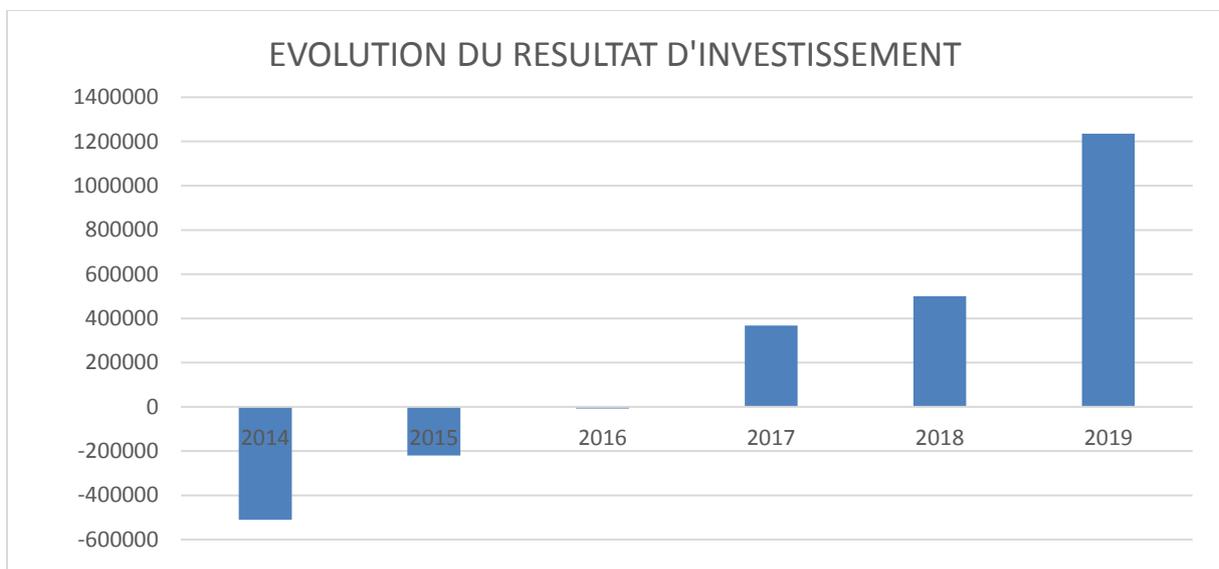
Il nous faut poursuivre et amplifier la maîtrise des dépenses pour les prochaines années afin de continuer à dégager des marges de manœuvre en investissement.

L'évolution des résultats de fonctionnement et d'investissement sur la période 2014-2019 :

Les excédents de fonctionnement qui permettent de financer les investissements restent stables après avoir été en forte augmentation entre 2017 et 2018.



Depuis 2017, la progression de l'excédent d'investissement est significative jusqu'à atteindre 1 234 814 € en 2019.



### **C) BUDGET ANNEXE LOCATION IMMEUBLE NU**

Ce budget concerne l'immeuble loué par le GRETA. Ce budget devrait s'équilibrer à **82 169 €** en fonctionnement et **80 786 €** en investissement. Ce budget est principalement composé d'écritures d'ordre. Néanmoins **3 500 €** sont prévus en fonctionnement pour les contrôles obligatoires et des réparations et **37 000 €** en investissement pour effectuer des travaux de conservation en bon état du bâtiment. Ce budget s'autofinance et aucune subvention d'équilibre n'est versée.

### **D) LES ORIENTATIONS POUR 2021**

Le budget principal devrait s'équilibrer autour de **11,4 millions d'euros** en fonctionnement et autour de **3,2 millions d'euros** en investissement.

Le budget est basé sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement puisque l'augmentation prévue est seulement de 0,2% soit environ **20 000 €**.

Il sera basé sur la nécessité de continuer à faire des économies de fonctionnement afin de poursuivre le rétablissement des finances communales. Il est important de rétablir notre capacité d'investissement par une maîtrise des dépenses, **sans alourdir la pression fiscale**.

Nous allons poursuivre l'effort de rationalisation des dépenses déjà entrepris ainsi que les mutualisations avec la Métropole et les autres communes afin de continuer à faire des économies tout en améliorant la qualité du service rendu.

**Malgré un contexte difficile, notre volonté est de ne pas augmenter les impôts des Caudebécaises et Caudebécais pour la douzième année consécutive, tout en continuant à améliorer la qualité de service rendu au public.**

#### 1) Les recettes de fonctionnement

La Ville privilégie une maîtrise des dépenses plutôt qu'une augmentation des impôts.

Le produit des impôts fonciers devrait s'élever à **3 020 395 €** reposant sur la revalorisation nationale des bases imposées ainsi que sur les nouvelles constructions.

Depuis 2018, la revalorisation nationale annuelle des valeurs locatives n'est plus basée sur la prévision d'inflation de l'année à venir mais sur l'inflation constatée sur la dernière année. Pour 2021, le taux d'inflation sera calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix entre novembre 2019 et novembre 2020.

Le montant des taxes d'habitation est estimé à 1 495 260 € soit une diminution de 0,19%.

Fortement mobilisée pour la préservation et la création d'emplois sur son territoire, la Ville souhaite se saisir de tous les leviers qui contribueront à faciliter la création d'entreprises, tout particulièrement pendant cette crise sanitaire que nous traversons. C'est pourquoi, nous avons choisi d'exonérer de taxe foncière toutes nouvelles implantations d'entreprises ou reprise d'entreprises en difficulté pour une période de 2 ans.

Les concours de la Métropole sont évalués à **2 764 293 €** et se décomposent comme suit :

- L'Attribution de Compensation de la Métropole devrait rester stable à hauteur de **1 963 358 €**.
- La Dotation de Solidarité Communautaire est évaluée à **630 707 €**, quasiment stable.
- Le Fonds National de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC) est estimé à environ **170 228 €**, en hausse de **3 913 € soit + 2,35%**.

Les taxes sur l'électricité sont évaluées à **170 000 €**, les taxes sur les droits de mutation à **160 000 €** et les taxes sur la publicité extérieure à **23 000 €**.

Le concours financier de l'Etat via la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimé à **2 190 940 €** et se décompose comme suit :

- La Dotation Forfaitaire des Communes sera en baisse de **18 793 €** soit un montant de **1 474 940 €**.
- La Dotation de Solidarité Urbaine reste stable et est évaluée à **640 000 €**.
- La Dotation Nationale de Péréquation sera équivalente à 2020 et elle est estimée à **76 000 €**.

L'Etat nous versera également une Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) évaluée à **131 000 €**.

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle est estimé à **90 000 €**.

Le produit des services est évalué à environ **500 000 €**.

## 2) Les dépenses de fonctionnement

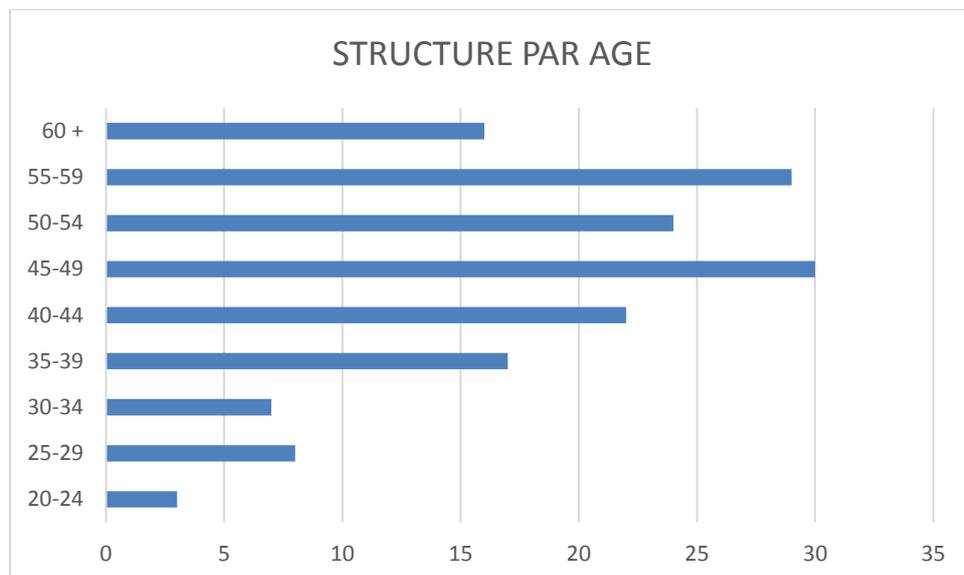
Les charges à caractère général devraient s'élever à **2,6 millions d'euros** soit une baisse d'environ **300 000 €**.

Les charges de personnel sont évaluées autour de **6,9 millions d'euros** soit une progression de 2,2 %.

L'augmentation des charges de personnel s'explique par la revalorisation du régime indemnitaire des agents et par le renforcement notamment des services techniques et du service informatique.

Dans cette période difficile, nous portons une attention particulière à l'emploi des jeunes, avec le recrutement de 2 apprentis. Nous continuerons également notre politique très volontariste en faveur de l'accueil des stagiaires.

Structure prévisionnelle de l'effectif sur les emplois permanents en 2021 :



|                            | 01/01/2020  | 01/01/2020     |
|----------------------------|-------------|----------------|
|                            | <b>2020</b> | <b>EN %</b>    |
| Titulaires                 | 126         | 79,24%         |
| Non titulaires             | 33          | 1,26%          |
| <b>TOTAL :</b>             | <b>159</b>  | <b>100,00%</b> |
|                            |             |                |
| Contrat emploi avenir      | 0           | 0              |
| Apprenti                   | 2           |                |
|                            |             |                |
| Catégorie A                | 6           | 3,77%          |
| Catégorie B                | 19          | 11,94%         |
| Catégorie C                | 134         | 84,28%         |
| <b>TOTAL :</b>             | <b>158</b>  | <b>100,00%</b> |
|                            |             |                |
| Filière administrative     | 41          | 25,79%         |
| Filière animation          | 16          | 10,06%         |
| Filière culturelle         | 7           | 4,40%          |
| Filière médico-<br>sociale | 9           | 5,66%          |
| Filière police             | 5           | 3,15%          |
| Filière Technique          | 81          | 50,94%         |
| <b>TOTAL :</b>             | <b>159</b>  | <b>100%</b>    |

La structure des dépenses de personnel s'établit comme suit :

|                          | <b>BP 2021</b>     |
|--------------------------|--------------------|
| Traitement indiciaire    | 3 899 700 €        |
| NBI + SFT                | 72 000 €           |
| Régime indemnitaire + HS | 861 000 €          |
| <b>TOTAL :</b>           | <b>4 832 700 €</b> |

L'évolution du traitement indiciaire est liée à la carrière de l'agent avec les avancements d'échelons et de grades.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui complète le traitement de base, est appliqué progressivement sur les différents cadres d'emploi.

Le temps de travail est basé sur 1607 heures sur l'année respectant ainsi pleinement le cadre légal. Ce temps de travail peut être minoré en fonction des jours fériés de l'année, et des jours de congés supplémentaires liés à l'ancienneté des agents. Les agents disposent des congés payés, des ARTT et de jours de fractionnement.

L'effectif total est de 159 agents auxquels il convient de rajouter une trentaine d'animateurs vacataires. Cet effectif devrait rester stable sur l'année 2021.

La collectivité prévoit également un budget d'environ **2 370 €** pour participer aux contrats de prévoyance des agents qui en souscrivent.

Concernant les autres charges de gestion courante, la Ville maintient et conforte les subventions aux associations et aux clubs sportifs pour un budget de **230 771 €**.

La subvention versée au CCAS s'établira aux alentours de **500 000 €** afin de soutenir les familles les plus en difficultés, maintenir les actions et l'aide à destination des personnes âgées et à la petite enfance.

### 3) Les Dépenses d'équipement. (Investissement hors opérations d'ordre et financières)

Les dépenses d'équipement s'élèveront pour 2021 à environ **2,2 millions d'euros** et se décomposeront principalement comme suit :

- Réhabilitation de la friche des Tissages. Cette opération débutée en 2019, s'étend en 2020 et 2021. Elle bénéficie du soutien financier de l'Etat, de la Région, de la Métropole, et de l'Etablissement public Foncier de Normandie.
- Réhabilitation du quartier de la Mare aux Bœufs. La rétrocession du quartier est en cours : la Ville reprend les espaces verts et les espaces de jeux et la Métropole reprend les voiries et l'éclairage public. Des travaux vont être réalisés sur les voiries et l'éclairage public par LOGEAL et la Métropole pour environ 1,5 millions d'euros et la Ville va réaménager les espaces verts et les terrains de jeux pour un montant d'environ 767 000 euros : déconstruction de l'aire de jeux et aménagement d'un espace familial et déconstruction du terrain multisports et construction d'un terrain neuf.
- Début des études pour la réalisation du programme de construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir les services techniques de la ville sur la zone du Clos Allard.
- Remplacement des éclairages actuels des bâtiments par des pavés LED moins énergivores.
- Remplacement de 3 véhicules municipaux, dont un par un véhicule électrique
- Modernisation des services municipaux (logiciels, mobilier, informatique) :
  - Mise en place d'un logiciel permettant un meilleur suivi de la facturation des services (restauration, centres de loisirs ...), d'instaurer un paiement à l'avance et de permettre aux familles de régler par internet.
  - Mise en place d'une solution professionnelle de streaming
- Travaux dans les écoles
- Renforcement du système de vidéoprotection : Parc du Cèdre et acquisition d'une caméra mobile à déployer en fonction des besoins
- Création d'une halle couverte sur la place Jean Jaurès
- Rénovation énergétique des bâtiments

#### 4) Les recettes d'investissements

Les recettes d'investissement seront constituées par le FCTVA (**150 000 €**), l'affectation du résultat qui interviendra lors du budget supplémentaire 2021 et les amortissements (**758 741 €**).

Nous déposerons également des demandes de subvention d'un montant estimé à **196 000 €** auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la Métropole.

#### 5) L'endettement

La structure de l'endettement :

| RATIO DE DESENETTEMENT        |              |              |              |                      |                      |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|----------------------|----------------------|
|                               | 2017         | 2018         | 2019         | 2020<br>(Prévisions) | 2021<br>(prévisions) |
| DETTE AU 1ER JANVIER          | 10 988 598 € | 11 818 598 € | 12 138 612 € | 11 515 823 €         | 11 137 635 €         |
| EMPRUNT DE L'ANNEE            | 1 700 000 €  | 1 278 000 €  | 395 000 €    | 562 538 €            | 2 024 267 €          |
| REMBOURSEMENT DE L'ANNEE      | 869 640 €    | 958 345 €    | 1 017 789 €  | 940 726 €            | 967 048 €            |
| DETTE AU 31 DECEMBRE          | 11 818 958 € | 12 138 253 € | 11 515 823 € | 11 137 635 €         | 12 194 854 €         |
| CAF                           | 1 137 000 €  | 1 687 000 €  | 1 652 923 €  | 1 400 000 €          | 1 300 000 €          |
| RATIO DESENETTEMENT EN ANNEES | <b>10,39</b> | <b>7,20</b>  | <b>5,77</b>  | <b>7,96</b>          | <b>9,38</b>          |

L'endettement sera un peu plus important en 2021 du fait des projets cités ci-dessus.

L'accroissement de l'endettement serait donc estimé à 1 057 219 € et de fait le ratio de désendettement augmentera. Cependant, le moment est toujours propice pour emprunter car les taux d'intérêts restent bas pour financer nos investissements.

Concernant la nature de l'endettement, nous avons un endettement parfaitement sain puisque, selon la charte de bonne conduite, 95,95% de notre dette est classé en « A1 » et 4,05% en « B1 » sur une échelle allant jusqu'à « F6 », soit les meilleures notations possibles. 95% de notre dette est à taux fixe.

Le budget 2021 s'inscrit une fois encore dans le maintien et le renforcement des services publics. En effet, les budgets alloués seront maintenus pour l'éducation, la jeunesse, la politique culturelle, et renforcés dans le secteur de l'environnement et la propreté urbaine.

Concernant la politique d'investissement, les grands projets voient le jour et se poursuivront en 2021, réhabilitation de la friche des Tissages de Gragny, les travaux à la Mare aux Bœufs et le marché couvert.

Nous agissons au quotidien pour transformer la Ville, renforcer toujours plus son attractivité et pour améliorer le bien-être de nos habitants qui sont chaque année de plus en plus nombreux.